Règlement Championnats d'Auvergne de contre la montre par équipe Dimanche 13 septembre 2015

Article1

Le CTMonferrand et l'ECCF organise le 13 septembre 2015 les Championnats d'Auvergne de Contre la montre par équipe.

Cette épreuve est réservée aux coureurs de 3e, 2e, 1ère catégorie, juniors, pass cyclisme et féminines.

Sont acceptées uniquement les équipes de clubs appartenant à la région Auvergne, composée de 3 ou 4 équipiers.

Un titre sera décerné par catégorie si au moins trois équipes sont engagées dans cette catégorie.

Article 2

Les inscriptions se feront par bulletin téléchargeable sur les sites internet ctmontferrand.fr » et «clermont-cyclisme.fr ». Le bulletin accompagné du règlement sont à renvoyer à l'adresse : Alain Tardivat 19 rue Maréchal Galliéni 63000 Clermont-Ferrand.

Le montant de l'engagement est fixé à 30 euros.

Les inscriptions seront limitées à 30 équipes. La date limite des engagements est fixée au 6 septembre. Aucune inscription ne sera accepté sur place.

L'inscription implique l'acceptation du règlement.

Article 3

Tous les horaires de départ seront en ligne sur les sites internet « ctmontferrand.fr » et «clermont-cyclisme.fr » à partir du 9 septembre.

Article 4

L'accueil des équipe et la remise des dossards se fera à partir 8h00 au stade de Maringues. Une consigne de 10€ sera demandée. Les dossards devront être visibles côté droit.

Article 5

L'épreuve se déroule sur 1 tour de circuit de 32,5 km. Le départ et l'arrivée sont situés route de Vichy au stade de Maringues.

Le premier départ sera donné à 10h, les horaires de chaque équipe étant échelonnés de 2 minutes.

Article 6

Le code de la route et le règlement FFC devront être respectés par tous, avec une attention particulière aux consignes de prudence vis à vis des autres véhicules, des coureurs, des spectateurs et des organisateurs.

La sécurité est assurée par un dispositif de signaleurs.

L'assistance médicale est assurée par une équipe de secouristes.

Des commissaires volants seront présents pour contrôler le bon déroulement de l'épreuve.

Article 7

Les voitures suiveuses signalées à l'organisation portant le numéro du dossard de l'équipe seront autorisées du départ jusqu'au dernier carrefour. Au dernier carrefour les voitures suiveuses seront déviées à droite, les derniers 600m étant interdits pour les véhicules.

Tous les véhicules doivent circuler en feux de croisement.

Les véhicules ne sont pas assurés par l'organisation.

Chaque voiture suiveuse devra prévoir une place disponible afin d'éventuellement accueillir un commissaire.

Article 8

La zone de départ et arrivée étant interdite aux véhicules, des parkings seront disponibles dans les zones proches du départ.

Des douches seront disponibles près de l'arrivée.

Un local pour le contrôle antidopage sera à disposition.

Article 9

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou de sécurité. Dans ce cas les modification seront indiquées aux équipes lors de la remise des dossards.

Article 11

Contact: Alain Tardivat 19 rue Maréchal Galliéni 63000 Clermont-Ferrand.